

**ARRÊTÉ MUNICIPAL**

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE
ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE
REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION

N° : PA 2026- 0076

Date :

30 JAN. 2026

Mis en ligne :

Objet : Prorogation de l'arrêté municipal n° PA 2025-1063**Terrassement pour réseau GRDF**

30 JAN. 2026

Lieu : Voie d'Italie**Durée : Du 4 au 13 février 2026**

N° Acte : 8.3

Le Maire de Vitrolles,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 et suivants ;
Vu le code de la route et notamment les articles L325-1 et R417-10 ;

Vu l'arrêté municipal n° PA 2025-1063 du 22 décembre 2025, portant réglementation temporaire de la circulation dans le cadre de travaux de terrassement pour le réseau GRDF, par la société VRTP, du 5 janvier au 3 février 2026 ;

Vu l'arrêté municipal n° 24-07 du 11 avril 2024, portant délégation de signature à Madame Lalia ATTAF pour la gestion des espaces publics, mobilité, voirie et propreté ;

Considérant la demande, en date du 21 janvier 2026, de la société VRTP, sise ZI Les Ferrages à 83170 TOURVES, sollicitant l'autorisation de proroger un arrêté de police de la circulation afin d'effectuer des travaux de terrassement pour le réseau GRDF, aux dates et lieu indiqués en objet ;

ARRÊTE**Article 1**

Les dispositions de l'arrêté municipal n° PA 2025-1063 du 22 décembre 2025 sont prorogées jusqu'au 13 février 2026.

Article 2

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à partir de sa publication ou de sa notification, par courrier ou en utilisant l'application "Télérecours citoyens" accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 3

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L2131-1 du CGCT accomplies. Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur Voirie Réseaux Circulation,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Vitrolles,
- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale
- Métropole Aix-Marseille Provence – Direction des Transports,
- Métropole Aix Marseille Provence, service Secteur 2, Direction Voirie Bassin Ouest,
- Vitropole.

**Lalia ATTAF,
Adjointe au Maire**

Déléguée à la Gestion des Espaces Publics
Mobilité, Voirie, Propreté

